



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



S.F. 2.1

COMPOSANTE II
RÉSOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE
FAMILIALE

1^{er} Séminaire de formation

**« RÉSOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE
FAMILIALE : LA LÉGISLATION INTERNATIONALE, EUROPÉENNE ET
NATIONALE »**

—
Rome (IT), du 22 au 24 octobre 2013

ORDRE DU JOUR

Lundi 21 octobre 2013

19h30 - 21h00 Dîner de bienvenue pour les représentants des pays partenaires du Voisinage Sud.

Mardi 22 octobre 2013

09h00 - 09h15 **Enregistrement des participants**

09h15 - 09h30 **Discours de bienvenue**

Maria Luisa FICHERA, Directrice du Projet "CORMS", Ministère des Affaires étrangères - Direction générale Coopération et Développement, et Coordinatrice Nationale pour l'Italie du Projet Euromed Justice III.

Simona RANALLI, Commission européenne, Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid, Unité F4 – Programmes régionaux Voisinage Sud. Dimension sociale, culturelle et humaine – Jeunesse.

09h30 - 09h45 **Présentation du Projet EuroMed Justice III. Principales questions proposées pour la discussion, programme de travail et méthodologie à suivre durant le séminaire.**

Andrés SALCEDO VELASCO, Chef d'équipe, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES)

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice III, Barcelone (ES)

09h45 - 10h00 **Présentation des participants par les participants.**

10h00-11h00 **Présentation du travail réalisé au cours de la 1^{ère} phase du projet par rapport à la question de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Référence spéciale au « Manuel de bonnes pratiques dans le cadre des conflits transfrontaliers en matière familiale, et plus particulièrement des conflits familiaux transfrontières relatifs à la responsabilité parentale ».**

Juliane HIRSCH, Expert principal à court terme responsable et auteur du « Manuel de bonnes pratiques dans le cadre des conflits transfrontaliers en matière familiale, et plus particulièrement des conflits familiaux transfrontières relatifs à la responsabilité parentale ».

Débat

11h00 - 11h30 Pause café

11h30 - 13h00 **Tour de table. Présentation de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud dans les questions abordées et de leur politique législative concernant la ratification de conventions internationales dans ce domaine.**

Chaque délégation disposera de **12-15 minutes** environ pour se présenter et décrire la situation actuelle dans son pays dans les domaines couverts par ce séminaire.

13h00 - 14h00 Déjeuner

14h00 - 15h00 **Tour de table. Présentation de la situation dans les pays partenaires du Voisinage Sud dans les questions abordées et de leur politique législative concernant la ratification de conventions internationales dans ce domaine. (suite)**

Débat

15h00-16h30 **Aperçu de la législation actuellement en vigueur. Référence spéciale au travail réalisé par la Conférence de La Haye en matière de contentieux portant sur les conflits familiaux transfrontières. Les initiatives législatives en chantier au niveau international.**

Philippe LORTIE, Premier Secrétaire, Conférence de La Haye de droit international privé, Bureau Permanent.

Débat

16h30 - 17h00 Pause café

17h00 - 18h00 **Aperçu de la législation actuellement en vigueur. Référence spéciale au travail réalisé par la Conférence de La Haye en matière de contentieux portant sur les conflits familiaux transfrontières. Les initiatives législatives en chantier au niveau international. (suite)**

Débat

Fin de la première journée

Mercredi 23 octobre 2013

09h30 - 10h30 **Aperçu de la législation actuellement en vigueur. Référence spéciale au travail réalisé par la Conférence de La Haye en matière de contentieux portant sur les conflits familiaux transfrontières. Les initiatives législatives en chantier au niveau international (suite)**

10h30-11h30 **Aperçu général des réseaux opérant dans le domaine des conflits transfrontaliers en matière familiale.**

Sabine BRIEGER, Juge de tribunal local, membre du Réseau judiciaire européen et du Réseau international de juges de la Conférence de La Haye, Berlin (DE)

Débat

- 11h30 - 12h00 Pause
- 12h00 - 13h00 **Aperçu général des réseaux opérant dans le domaine des conflits transfrontaliers en matière familiale (suite)**
Débat
- 13h00-13h45 **Procédures concernant les conflits transfrontaliers en matière familiale dans le droit de l'Union européenne.**
Patrizia DE LUCA, Chef d'équipe pour les Relations extérieures, Unité justice civile, Direction générale Justice, Commission européenne.
Débat
- 13h45 - 14h45 Déjeuner
- 14h45 - 15h30 **Procédures concernant les conflits transfrontaliers en matière familiale dans le droit de l'Union européenne (suite)**
Débat
- 15h30-16h30 **Conflits transfrontaliers en matière familiale**
Etude de cas

Fin de la 2^e journée

Jeudi 24 octobre 2013

- 09h30 - 10h30 **Conflits transfrontaliers en matière familiale**
Etude de cas (suite)
- 10h30-11h30 **Violence familiale et violence de genre : leur influence dans les conflits transfrontaliers en matière familiale. Droit pénal, droit civil et droit de la famille ; impacts et problèmes de procédure. L'expérience de l'UE.**
Pietro FORNO, Bureau du Procureur, Département III, Personnes vulnérables, Milan (IT)
Débat
- 11h30 - 12h00 Pause café
- 12h00 - 13h30 **Violence familiale et violence de genre : leur influence dans les conflits transfrontaliers en matière familiale. Droit pénal, droit civil et droit de la famille ; impacts et problèmes de procédure. L'expérience de l'UE (suite)**
Débat
- 13h30 - 14h30 Déjeuner

14h30-16h00 **L'intérêt supérieur de l'enfant : les différentes approches par rapport au contenu de l'intérêt supérieur (éducation, sécurité, contact avec les parents, environnement, etc.) et leur évaluation. Approche internationale.**

Mohammad AL-NATSHEH, Juge, Cour d'appel, Inspecteur des tribunaux (islamiques), Amman (JO)

Débat

16h00 - 16h30 **Violence familiale et violence de genre, et leur influence dans les conflits transfrontaliers en matière familiale.**

Atelier

16h30 - 16h45 **Session plénière, débat et conclusions.**

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

16h45 - 17h00 **Clôture du séminaire**

Maria Luisa FICHERA

Simona RANALLI

Andrés SALCEDO VELASCO

Fin du séminaire de formation

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le projet

Le projet Euromed Justice III financé par l'UE avec un budget de € 5 millions pour la période 2011-2014 entend poursuivre les succès remportés par Euromed Justice I et II, comme le développement d'un espace euro-méditerranéen de coopération dans le domaine de la justice, en soutenant le renforcement de la capacité des partenaires et en promouvant la modernisation de la justice, y compris un meilleur accès à la justice.

Ce projet est mis en oeuvre par le consortium dont le chef de file est l'Institut Européen d'Administration Publique (IEAP) et qui est composé de la FIIAPP (*Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Pública*), l'IRZ (*Deutsche Stiftung für Internationale Rechtliche Zusammenarbeit*) et la SOFRECO (Société Française de Réalisation d'Etudes et de Conseil). L'IEAP à Barcelone est l'Unité de gestion du programme pour le Projet EuroMed Justice III.

Les pays bénéficiaires de ce projet sont les pays partenaires du Voisinage Sud, à savoir : la République algérienne démocratique et populaire, la République arabe d'Egypte, Israël, le Royaume hachémite de Jordanie, le Liban, le Royaume du Maroc, la Palestine, la République arabe syrienne (qui fait formellement partie du projet même s'il y a une suspension temporaire et partielle du projet EuroMed Justice III en termes de participation syrienne), la République tunisienne et la Libye en tant que nouveau pays partenaire du Voisinage Sud bénéficiaire du projet.

Le projet EuroMed Justice III traite plus particulièrement de questions relevant des thèmes de l'accès à la justice et aide judiciaire, résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale, et droit pénal et droit pénitentiaire.

Les activités du projet consistent essentiellement dans la réalisation de groupes de travail (1^e phase du projet) et l'organisation de sessions de formation et de visites d'étude sur les 3 composantes du projet (2^e phase du projet). Des rapports de recherche et des manuels ont été élaborés au cours de la première phase et publiés à l'issue de celle-ci, et des modules didactiques seront présentés au cours de cette deuxième phase du projet.

Le séminaire de formation

Ce séminaire se situe dans le cadre de la deuxième composante du projet: « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale ».

La plupart des experts considèrent que la formation est au coeur même de tout processus de changement touchant les institutions qui fonctionnent bien et la bonne gouvernance. Une formation complète, équilibrée et plurielle est une condition préalable si l'on veut que l'administration de la

justice soit respectée et digne de respect. C'est pourquoi, cette deuxième phase du Projet EuroMed Justice III est appelée à jouer un rôle significatif à travers les activités de formation en vue de contribuer à renforcer l'espace de justice euro-méditerranéen.

Le titre de ce séminaire est : « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale : la législation internationale, européenne et nationale ».

Plus particulièrement, cette session se concentre sur la situation actuelle au niveau international et les futures attentes en vue d'améliorer la coopération internationale dans ce domaine. En outre, les participants ayant pris part aux activités de la première phase du projet ont souligné combien il était important de s'intéresser de près à la question de savoir comment la violence familiale peut influencer la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.

A cet égard, les différents sous-thèmes traités nous permettront de réaliser une analyse approfondie de plusieurs aspects pertinents qui sont directement liés au rôle essentiel que les conflits transfrontaliers en matière familiale jouent aujourd'hui, surtout face à l'augmentation du nombre de mariages mixtes. Ainsi, nous allons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ces questions à partir de leur propre perspective, de leur expérience et de leurs compétences respectives.

Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle dans les différents domaines qui sont détaillés dans l'ordre du jour, tous étant de grands sous-thèmes qui seront débattus à l'occasion de ce séminaire.

Ce séminaire nous permettra aussi de connaître les différentes caractéristiques que l'on rencontre dans la région et de mieux nous connaître mutuellement au travers d'un échange d'expériences et d'idées entre les participants.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils seront les principaux acteurs du séminaire de formation dès lors qu'ils seront en mesure de partager leurs expériences et vues respectives sur les questions abordées.

Nous attendons des experts qui participent à ce séminaire qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils puissent brosser un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs à ce sujet. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date du séminaire, l'ordre du jour du séminaire ainsi qu'une liste des documents pertinents traitant des questions abordées. Ces documents seront aussi disponibles sur le site Internet du Projet EuroMed Justice III où les participants pourront les télécharger.

En outre, il y a lieu de souligner que la méthodologie des sessions de formation ne repose pas sur la méthodologie traditionnelle faite de cours *ex cathedra*; au contraire, notre intention est de mettre l'accent sur des exposés interactifs et une approche pratique permettant un transfert de connaissances et d'expérience.

Il ne faut pas oublier que même si c'est l'expert qui détermine le cadre de son exposé, l'objectif des séminaires de formation n'est pas un simple transfert de connaissances, mais plutôt de donner aux participants la possibilité de partager leurs expériences et points de vue sur les questions qui sont traitées. Cette méthodologie nous permettra ensuite de profiter de l'expérience de nos collègues et, à notre avis, l'atmosphère de travail devrait faciliter les rapports entre les participants. A cet égard et aussi pour provoquer le débat, on introduira des études de cas ou ateliers dans les différents séminaires de formation en fonction des questions débattues.

La qualité des différentes sessions sera évaluée au moyen de formulaires d'évaluation qui seront remis aux participants à l'issue du séminaire. Après chaque séminaire de formation, ses résultats seront ainsi évalués par les participants, y compris la perception subjective qu'ont les participants du contenu et des formateurs. Il est très important que l'on sache dès le début quel est l'avis des participants, car nous savons que même si nous faisons de notre mieux pour garantir la qualité de chaque activité, les avis et points de vue des participants nous aideront à percevoir certains détails qui peuvent être améliorés pour les sessions futures.

Experts

Quatre (4) experts de chaque pays partenaire du Voisinage Sud sont censés participer à chaque séminaire de formation.

Groupe cible :

Juges, avocats et procureurs, fonctionnaires des ministères de la Justice et des autorités de l'administration des tribunaux, huissiers et autres personnels auxiliaires des tribunaux, formateurs appartenant à des institutions de formation des juges et procureurs, et représentants d'acteurs non gouvernementaux s'occupant des thèmes couverts par les séminaires.

Plus particulièrement pour ce séminaire, il serait souhaitable que dans la mesure du possible les participants aient une expertise, des compétences ou de l'expérience du droit de la famille, et plus spécifiquement du droit international de la famille et des conflits transfrontaliers en matière familiale ; du travail réalisé par la Conférence de La Haye et le Processus de Malte ; des réseaux internationaux dans ce domaine ou encore de la violence familiale ou de genre rattachée aux conflits familiaux, parmi d'autres questions qui pourront être traitées lors du séminaire. En outre, la présence de membres du ministère de la Justice impliqués dans ce genre de conflits ou des autorités centrales du ministère de la Justice chargées des conflits familiaux transfrontières et d'affaires relatives à la famille serait également très appréciée.

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale du sujet traité, et doivent être disposés à livrer une contribution effective au séminaire de formation.

Sachant qu'il y aura un "tour de table" le premier jour du séminaire, il faudra que chaque délégation prépare un bref exposé avant le séminaire.

La qualité des experts proposés est la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des séminaires déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic exact de la situation dans les domaines abordés, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et exactes.

Documentation

Une liste de la documentation de base sera remise par l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet au moins deux semaines avant la date du séminaire :

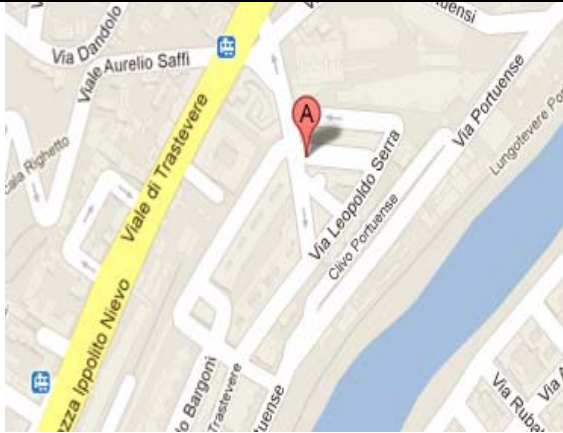
- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- D'autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les participants de nos partenaires du Voisinage Sud.
- Documents de travail.
- Bibliographie.

Ces documents seront envoyés aux participants avant la réunion en même temps que la liste de la documentation de référence. Ils seront également remis aux participants lors du séminaire.

Langues de travail

Français, anglais et arabe avec interprétation simultanée pendant toute la durée du séminaire.

Lieu du séminaire et hébergement des participants

	<p>Le séminaire s'est tenu au :</p> <p>Ripa Hotel</p> <p>Via degli Orti di Trastevere,3</p> <p>00153 Rome</p> <p>Tel: + 39 06-58611</p> <p>Fax: +39 06-5814550</p>
---	--